

1-5-2 DROITS NATIONAUX DES PAYS D'IMPLANTATION

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
WEBOGRAPHIE	3

L'organisme public s'engage au minimum à respecter les obligations légales du pays sur lequel il est implanté, sur tous les champs sur lesquels il intègre des préoccupations sociales, économiques et environnementales.

Objectif : Se conformer aux obligations légales, faire en sorte que les relations et activités de l'organisme soient en accord avec le cadre juridique (Iso 26000 article 4.6)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Satisfaire aux obligations légales sur le champ de la responsabilité sociale interne du pays d'implantation
- Former les personnels locaux ou expatriés
- Respecter les Normes internationales de comportements
- Connaître et prendre en compte les pratiques locales sous réserve de respecter les normes internationales de comportement (ex : droits de l'Homme, *O.I.T.*)

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- % de personnels formés
- Présence d'un référent *RSO* dans le pays d'implantation

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Direction
- Managers
- Personnels
- Référent *RSO*
- Ressources Humaines
- Service juridique

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Implication dans le développement local

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Normes internationales du travail – Document du BIT



Norme SA 8000

Site internet de l'O.I.T. [p.3]

WEBOGRAPHIE

Site internet de l'O.I.T. : <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>